



OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

Bulletin n°02 – avril 2020

UN PLAN D'URGENCE A DESTINATION DU MONDE ECONOMIQUE

RAPPEL :

La Région Guadeloupe poursuit ses efforts en matière d'accompagnement des entreprises les plus impactées et qui ne sont pas toujours éligibles aux aides d'Etat.

Les autorités locales n'ont cessé d'alerter le Gouvernement sur les adaptations locales du plan d'aide national.

C'est à ce titre et vu la catastrophe économique qui s'annonce, la Région et les EPCI se mobilisent encore d'avantage pour soutenir les entreprises et le tissu économique local.

Les demandes de fonds de solidarité aux petites entreprises de moins de 10 salariés explosent, et c'est plus de 1 million de demandes qui ont déjà été traitées au niveau national, avec une enveloppe d'aide moyenne de l'ordre de 1330 €.

Il convient de répertorier le nombre de demande d'aides au niveau local par branche d'activité, afin de bien orienter les mesures d'aides à appliquer.

Lors de sa séance plénière du lundi 20 avril 2020, les élus régionaux ont acté à l'unanimité la mise en place de soutiens spécifiques au niveau régional, notamment :

RAPPEL :

Lors de sa séance plénière du lundi 20 avril 2020, les élus régionaux ont acté à l'unanimité la mise en place de soutiens spécifiques au niveau régional, notamment :

1- Mesures d'urgence

- Fonds régional d'urgence solidarité Région Guadeloupe de **5 millions d'euros** pour les entreprises de 5 salariés (maximum) avec un CA inférieur ou égal à 120.000 € ;
- Mobilisation de **2,179 millions €** au titre du dispositif anti-faillite du fonds de solidarité ;
- Fonds de soutien de **600.000 €** de soutien pour l'agriculture et la pêche ;

2- Plan de relance

- Abondement à hauteur de **5 millions €** au dispositif prêt rebond géré par BPI France ;
- Mobilisation de **10 millions €** au titre du fonds régional de garantie pour les prêts bancaires des entreprises guadeloupéennes
- Adaptation des procédures liées au fonds européens.



CRISE #COVID19

La Région Guadeloupe se mobilise avec ses partenaires pour accompagner les entreprises



1M€ POUR ABONDER LE FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONAL

VOLET 1 : AMORTIR LA PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le dispositif permet aux entreprises éligibles de bénéficier d'une subvention égale à la perte déclarée de chiffre d'affaires en mars 2020, dans la limite de 1500 €. Il est dédié aux plus petites entreprises, avec 10 salariés ou moins qui font moins d'1 million d'€ de CA, et qui subissent une fermeture administrative ou qui auront connu une perte de CA de plus de 50% au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019.

À partir du 31 mars 2020 sur www.impots.gouv.fr

VOLET 2 : PRÉVENIR LES FAILLITES

Ce deuxième volet, dédié à la prévention des faillites, est ouvert aux entreprises remplissant les conditions d'éligibilité au premier volet ; avec un effectif supérieur ou égal à un salarié ; présentant une impasse de trésorerie (trésorerie inférieure aux engagements à payer dans les trente jours à venir) et avec un refus d'un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable par une banque dont l'entreprise est cliente.

À partir du 15 avril sur un portail régional dédié

5M€ POUR LE PRÊT REBOND

Pour renforcer la trésorerie des entreprises, en partenariat avec Bpifrance, la Région Guadeloupe mettra en place un prêt rebond pour une enveloppe de 5 millions d'euros. Destiné aux TPE et aux PME, ce prêt rebond permettra aux entreprises guadeloupéennes de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000€ à 300 000 €, pour une durée de 7 ans, avec un différé de 2 ans.

5M€ POUR LE FONDS RÉGIONAL D'URGENCE TPE

Dédié aux très petites entreprises, le fonds régional d'urgence TPE prend la forme d'une avance remboursable, sans garantie et à taux zéro pour un montant compris entre 3000€ et 15 000 € maximum par entreprise, correspondant à 12,5% du CA réalisé en 2018, et pour les entreprises nouvellement créées, 12,5% du CA réalisé depuis le début de l'activité, sans excéder 1 an. Cette avance sera remboursable sur une durée de 5 ans avec un différé de remboursement de 2 ans. Les entreprises visées par ce dispositif sont les entreprises individuelles et EIRL d'au plus 5 salariés avec un CA de 120 000 € maximum, y compris celles ayant moins d'1 an d'existence relevant de tous les secteurs d'activités, hors agriculture.

600 000€ POUR L'AGRICULTURE ET LA PÊCHE

Afin d'accompagner ces filières et de leur permettre de maintenir un niveau d'activité suffisant aux besoins de la population guadeloupéenne, la Région Guadeloupe mettra en place un fonds de soutien au maintien des activités des organisations professionnelles de l'agriculture et de la pêche

10 M€ POUR GARANTIR LES PRÊTS BANCAIRES

La Région Guadeloupe, dans le cadre de son fonds de garantie à hauteur de 10 millions d'euros, en partenariat avec Bpifrance, augmentera la quotité de 70% à 80%.

AUTRES MESURES DE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Taxis : anticipation du paiement des taxes de carburant à hauteur de 400 000€
- Melons : soutien à hauteur de plus de 350 000€ à la filière melon à travers l'accompagnement de leur programme d'affrètement de vols supplémentaires vers le marché national



La Communauté d'Agglomération CAP Excellence met en place un plan d'urgence à destination du monde économique :

CAP Excellence mobilise 11.500.000 € en 2020, consacrés à l'accompagnement des entreprises (pour 11 millions €) et aux mesures de protection sanitaires (pour 500.000 €).

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence en chiffres :

- 101501 habitants (Population légale date de référence statistique 2017 - en vigueur au 1^{er} janvier 2020)
- Une zone urbaine de 130 Km²
- 781 habitants au km²
- Plus de 19 500 entreprises en activité
- Environ 65 000 emplois
- Tissu local composé de 90% de TPE
- Plus de 60% de l'emploi en Guadeloupe
- Plus de 40% des établissements marchandes non agricoles
- Plus de 70 % des établissements dans le commerce, transport et services divers
- 2 plus grands centres commerciaux de la Région
- 4 des 5 plus grands employeurs sont dans la sphère publique
- 52% du parc de logement social (soit plus de 17 000 logements)

Le plan de relance économique concernera en grande partie le maintien et la sauvegarde de l'activité du poumon économique de la Guadeloupe.

Rédaction et pilotage :

Direction Générale Adjointe Economie, Tourisme et Prospective

- Régis ZEBUS (DGA-ET)
- Hervé MONLOUIS (Direction des Etudes Economiques)
- Pierre-Henri PAMEOLE (Directeur du Développement et de la Promotion des Entreprises)

© Communauté d'Agglomération CAP Excellence

✉ Herve.monlouis@capexcellence.net

☎ 0690 26 04 46

LE PLAN A DESTINATION DU MONDE ECONOMIQUE EN DETAIL

➤ **Maintien de l'emploi salarié et de la trésorerie des entreprises**

ACTIONS	OBJECTIFS	MODALITES
1- Opération 0 facture	Solder les créances et assurer des recettes	Mandater avant le 30 avril toutes les factures échues
2- Versement d'avances	Assurer des recettes et de la trésorerie	Versement au niveau maximum des avances à verser aux fournisseurs
3- Dégrèvement pour mars et avril de factures d'eau (à valider en conseil)	Réduction de charges pour compenser la baisse de chiffre d'affaires	Prise en charge d'un dégrèvement des factures d'eau des entreprises dont le CA < 500.000 €
4- Mise à disposition d'équipements de protection	Garantir efficacement la sécurité des chefs, employés et clients des entreprises	Achat de 100.000 masques (10.000 FFP2) pour une enveloppe de 200.000 €
5- Soutien d'avantage tous les organismes d'accompagnement des entreprises	Assurer et sécuriser l'ouverture de lignes de crédits spécifiques au TPE	Intervention de CAP Excellence auprès de la Région et de la BPI pour dégager le fonds de soutien

➤ **Mesures de nature à favoriser la relance de l'activité économique**

6- Engagement en 2020 de nouveaux travaux d'investissements de près de 10 millions €	Relance de l'activité par de nouveaux marchés publics	Inscription au titre du PPI de CAP Excellence
7- Engagement pour une stabilité fiscale en 2020	Ne pas compenser la perte de recettes fiscales de 800.000 € par une augmentation d'impôts	Prise en charge de la baisse des cotisations de entreprises en perte de recettes fiscales.
8- Création d'une cellule de crise économique et élaboration de plans de relance de l'activité	Informier, accompagner et conseiller les entreprises dans la gestion de crise	Mise à disposition d'un pool d'experts-conseils dédié, en lien avec les chambres consulaires et le réseau des partenaires économiques
9- Définition d'un régime d'aide à l'immobilier d'entreprise	Accès des TPE à des locaux professionnels à des conditions plus favorables	Mise en place d'un outil d'aide, conformément à l'article 1511-3 du CGCT, pour créer un effet de levier

Autres préconisations :

- Révision drastique des modalités de prêt prévues dans le prêt garanti par l'Etat afin que cette mesure bénéficie réellement aux entreprises locales qui en ont le plus besoin.
- Accès des aides d'urgences à la trésorerie sans conditions (notamment vis-à-vis des charges fiscales et sociales) afin que le plus grand nombre d'entreprises locales notamment les plus fragiles puissent en bénéficier.

Autres mesures :

- CAP Excellence portera une attention particulière aux entreprises en difficulté dans le cadre de procédures collectives et de plan de sauvegarde
- CAP Excellence s'engage à lancer des marchés destinés à soutenir les entreprises.
- Un plan d'actions spécifique sera mené au bénéfice des acteurs économiques du secteur touristiques.
- CAP Excellence lance une vaste étude sur la réouverture des marchés du territoire communautaire afin de garantir les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité pour les maraîchers et les consommateurs.